

*COLLOQUE POLONO-YOUGOSLAVE SUR LES ASPECTS JURIDIQUES
DES VOYAGES*

(BELGRADE, 16 - 22 MAI 1976)

A partir de 1975, des symposiums juridiques sont organisés tour à tour en Pologne et en Yougoslavie. En 1976, la rencontre eut lieu à Belgrade (du 16 au 22 mai), et elle était consacrée à la discussion des problèmes interdisciplinaires des voyages. Le programme du colloque comprenait les sujets suivants: « Le droit au voyage au pays et à l'étranger » (du côté polonais, l'exposé fut préparé par les professeurs H. Olszewski et J. Romul de l'Université Adam Mickiewicz de Poznań, et du côté yougoslave, par le prof. P. Ristić); « La réglementation administrative des voyages » (prof. T. Rabska de l'UAM); « La responsabilité de la construction et de l'entretien

des routes, de la communication aérienne et de la navigation » (prof. S. Gebert de l'Institut de l'État et du Droit et prof. R. Djurović); « La responsabilité civile du voyageur et envers le voyageur » (prof. M. Tyczka de l'UAM et prof. agrégé E. Łętowska de l'IED); « Les assurances de communication » (prof. J. Piątowski de l'IED et prof. prof. V. Jovanović et P. Sulejić); « La responsabilité pénale pour les dommages liés à la communication » (prof. A. Bachrach de l'IED et prof. D. Atanacković). Des informations sur les changements apportés à la Constitution de la République Populaire de Pologne, basées sur l'exposé du prof. A. Łopatka de l'IED, furent présentées au cours des débats. Les exposés ont suscité une discussion animée; on soulignait surtout les qualités liées à l'approche juridique interdisciplinaire des problèmes traités, ce qui permit de dégager les éléments sujets à discussion et qui passent souvent inaperçus, car ils se trouvent à la limite des différentes branches du droit.

Deux institutions ont joué le rôle d'hôte de cette conférence: la Faculté de droit de l'Université de Belgrade, représentée par son doyen, le prof. D. Stojcević, et par les doyens adjoints, les prof. P. Nikolić et D. Seskić, ainsi que l'Institut du Droit Comparé de Belgrade, représenté par le prof. B. Blagojević. L'une des sessions de la rencontre eut lieu à Kragujevac où, à l'université récemment fondée, la délégation polonaise fut accueillie par le doyen de la Faculté de droit, le prof. Z. Djordjević. En outre, de nombreux professeurs et jeunes travailleurs scientifiques de l'Université de Belgrade ont pris part aux débats du colloque.

Indépendamment du programme scientifique du colloque, la délégation polonaise fut reçue par le recteur de l'Université de Belgrade, le prof. D. Janković; le recteur adjoint, le prof. M. Budisavljević, et le prof. R. Lukić, éminent théoricien du droit, étaient également présents à cette rencontre.

L'atmosphère amicale et extrêmement cordiale de la rencontre, créée par les hôtes, ainsi que la préparation soignée du colloque du point de vue scientifique, ont favorisé un échange animé de points de vue et un resserrement des contacts amicaux.

E. Ł.